

SMECTOM DU PLANTAUREL**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL****Séance du 29 mars 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf mars à dix-huit heures trente, le Comité syndical, dûment convoqué le vingt-trois mars, est réuni aux Forges de Pyrène, à Montgailhard, sous la présidence de Madame Florence Rouch.

Nombre de membres en exercice : 177 – Présents : 77 – Pouvoirs : 33

En application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée, le quorum est fixé, pour la présente séance, au tiers des membres en exercice, soit 59. En outre, les délégués présents peuvent être porteurs de deux pouvoirs.

PRESENTS : [CA P. Foix-Varilhes] ATTANE Jean-Louis – AUBERT Daniel – BENARD Alain – BONNEL Didier – CASTAGNÉ Michel – CAVICCHI-CABEZOS Sylvie – CAYROL Paul – DEVESVRES Marie – DUBUC Marie-Christine – DUPUY Jean-Claude – FABRY Philippe – FOURNIÉ Bénédicte – FROMENTIN Thomas – GARNIER Alain – GUÉZENNEC Serge – HERNANDEZ Jean-Jacques – JOLIBERT Christophe – LASSUS Régis – NAUDI Nicolas – PÉCHIN André – ROUCH Florence – SEILHAN David – VOISIN Patrick – [CC Portes d'Ariège P.] BERNARD Claudine – BOCAHUT Fabrice – BOUCHÉ Danielle – BOUSQUET Jean-Louis – BOYER Louis – CANCEL Eric – COURNEIL Daniel – CRESPIY Jean – DEJEAN Jean – DOUSSAT Michel – FONTA-MONTIEL Nathalie – IZAAC Jeanine – LEGRAND Gérard – MEMAIN Daniel – RAGARU Xavier – ROCHET Alain – SOULA Jean-Marc – VIDAL Philippe – [CC Arize Lèze] ANTOLINI Dominique – BAZY Jean-Marc – BOY Francis – BUSATO Philippe – COMMENGE Jean-Claude – FALLICO Gaétano – LAFONT Patrick – [CC P. d'Olmes] BACCAM Soukham – EYNAC Martine – GRACIA Lucas – GRELLA Camille – LE LEANNEC Yves – MARTINEZ Bruno – PALOSSE Annick – RICHOU Geneviève – SOARES Françoise – TISSEYRE Bernard – TRÉMOLIÈRES Didier – NAVARRO François (suppléant) – [CC P. Tarascon] ARAUD Benoît – KALANDADZE Marie-Françoise – PÉREIRA Auguste – ROUAN Jean-Luc – [CC P. Mirepoix] BALFOUR Colin – CHAUCHE Alain – DERAMOND Mathilde – ESCANDE Jacques – ROUGÉ Mariette – TOMÉO Alain – VANDERSTAPPEN Donald – VERDIER Simone – [CC Haute-Ariège] CAUJOLLE Marie-Line – DUPUY André – SICRE Jean-Pierre – MAUYODON Alain (suppléant) – TAURIAC Gérard (suppléant).

EXCUSES / ABSENTS / REPRESENTES : [CA P. Foix-Varilhes] ALOZY Alban – ALVAREZ Vincent – AUTHIÉ Francis – CÉMÉNO Jean-Paul – CHEVALIER Christian – DEGRAVES Laurence – DELPECH-CASSIGNOL Paulette – JEAN Frédéric – LENOIR Claude – MAGALHAES Lionel – MARCEROU Yves – MARROT Jean-Jacques – MIROUZE Jean-Pierre – PHILIP Pascal – PORTET Michèle – POUJOL Patrick – PRADIER Marie-Luce – ROUBY Bernard – SAUZET Roger – VAN MOLLE Julie – VIDAL Valérie – [CC Portes d'Ariège P.] BARRIERE Christian – BAUZOU Christophe – BAYARD Sophie – BELLINI Max – CALLÉJA Philippe – CAMPOURCY Roland – CHABÉ Jean-Paul – DUPRÉ-GODFREY Monique – JOUSSEAUME Yannick – LELEU Geneviève – MANDROU Sabrina – PRAX Denis – PULL Norbert – ROUBICHOU Maxime – SÉJOURNÉ Bernard – VALLES Christine – VILLEROUX Serge – VIUDEZ Thierry – [CC Arize Lèze] ALBERO Elisabeth – BERDOU Raymond – BUFFA Roger – CALATAYUD François – CAUHAPE Jean-Louis – COURET Jean-Luc – COURTIAL Anne – DEJEAN Jean-Paul – DESCUNS Lyliane – GILLIOT Diane – HUART Valérie – JALOUX Philippe – LABORDE Jean – LASSALLE Yvon – LECLERC Jean – MILHORAT Laurent – MOREAUD Rosine – PANIFOUS Laurent – RUMEAU Colette – VANDERSTAETEN François – [CC P. d'Olmes] AUDOUY Pascale – BARRAU-HILLOT Jean – BELMAS Carine – CAZENAVE Guy – CHATELUS Frédéric – COSTESÈQUE Lucette – GUERRERO Sylvia – HOAREAU François – MIQUEL Raymond – PAILLARD Virginie – PERILHOU Paul – PUJOL Nady – SANCHEZ Marc – [CC P. Tarascon] BERMAND Alexandre – CLAUSTRES Jean-Claude – DEDIEU Michel – ESPY Daniel – EYCHENNE Stéphanie – FAUX Paul – FOURNIÉ Françoise – IDARRETA Jean – JASPARD Eliane – LACASSIN Serge – PUJOL Philippe – REDAL Adrien – RUBIO Olivier – SZYMKOWIAK Marie-Thérèse – TEULIÈRE Guillaume – VERMONT François – [CC P. Mirepoix] BIANCHINI Céline – BUKZIN Joëlle – CAUX Xavier – FABRE Emmanuel – ROUGÉ Pierre – TARDY Jean-Luc – [CC Haute-Ariège] BERTRAND Georges – CAYROL Jacques – DAIN Sylvie – EL YACOUBI Abdel – FOURCADE Dominique – GÉRAUD Daniel – LANGLADE Christophe – MARFAING Alain – NAUDY Alain.

POUVOIRS : AUTHIÉ Francis à PECHIN André, PORTET Michèle à ROUCH Florence, POUJOL Patrick à PECHIN André, ROUBY Bernard à LASSUS Régis, VAN MOLLE Julie à FABRY Philippe, BAYARD Sophie à FONTA MONTIEL Nathalie, CHABÉ Jean-Paul à DEJEAN Jean, DUPRÉ GODFREY Monique à CRESPIY Jean, LELEU Geneviève à DOUSSAT Michel, PULL Norbert à ROCHET Alain, ROUBICHOU Maxime à ROCHET Alain, ALBERO Elisabeth à BOY Francis, BERDOU Raymond à ANTOLINI Dominique, COURTIAL Anne à BOY Francis, LECLERC Jean à COMMENGE Jean-Claude, MILHORAT Laurent à COMMENGE Jean-Claude, MOREAUD Rosine à BUSATO Philippe, RUMEAU Colette à ANTOLINI Dominique, COSTESÈQUE Lucette à PALOSSE Annick, PAILLARD Virginie à LE LEANNEC Yves, PUJOL Nady à TRÉMOLIÈRES Didier, SANCHEZ Marc à TRÉMOLIÈRES Didier, CLAUSTRES Jean-Claude à KALANDADZE Marie-Françoise, PUJOL Philippe à ROUAN Jean-Luc, BIANCHINI Céline à TOMÉO Alain, BUKZIN Joëlle à BALFOUR Colin, TARDY Jean-Luc à VERDIER Simone, BERTRAND Georges à CAUJOLLE Marie-Line, DAIN Sylvie à DUPUY André, EL YACOUBI Abdel à CAUJOLLE Marie-Line, GÉRAUD Daniel à SICRE Jean-Pierre, LANGLADE Christophe à SICRE Jean-Pierre, NAUDY Alain à SICRE Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : ROCHET Alain.

Tarifs et redevances 2022

Madame la Présidente donne présentation aux membres du Comité syndical des propositions de tarifs et redevances pour l'année 2022, détaillés ci-après :

I. TERRITOIRES « COLLECTE ET TRAITEMENT »

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES AUX PARTICULIERS	2021	2022	Unité (u)
Compost gratuit pour les particuliers. Enlèvement sur site avec un véhicule < 3,5 tonnes.	0,00	0,00	
Compost : à la tonne livrée	18,00	20,00	€ HT/t
Fourniture d'un éco-composteur (participation aux coûts)	11,00	22,00	€/u
Enlèvement d'encombrants (par camion hayon) du type : gros électroménager, ameublement et literie (un enlèvement est limité à 5m3 maximum). <i>Un enlèvement gratuit par an. Toute prestation supplémentaire est facturée au tarif en vigueur par enlèvement.</i>	60,00	65,00	€/rotation
Forfait (pour particulier) de mise à disposition de benne mono-déchet : gravats (8 m3), bois, etc. (hors déchets verts). Pendant 72 h maximum	150,00	163,00	€ HT/u
Forfait (pour particulier) de mise à disposition de benne : déchets ultimes (DU) ou mélange (15 m3) (hors déchets verts). Pendant 72 h maximum	300,00	325,00	€ HT/u
Intervention d'un camion polybenne (sans remorque) (selon disponibilité)		107,00	€ HT/u
PENALITE NON-CONFORMITE PRODUITS : Forfait non-conformité benne		222,00	€ HT/u
PENALITE NON-CONFORMITE PRODUITS : Forfait tri de benne		222,00	€ HT/u

Les enlèvements se font sur prise de rendez-vous. Le Smectom précise le jour où les déchets doivent être déposés sur la voie publique. Sauf demande de dérogation spéciale, les enlèvements se font en bordure de voie publique. L'utilisateur (propriétaire des déchets, ou son représentant) doit être présent dans le cas où la prestation est payante.

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES AUX PROFESSIONNELS ET AUX COLLECTIVITES (ET ORGANISMES ASSIMILES)	2021	2022	Unité (u)
Compost gratuit pour les collectivités. Enlèvement sur site avec un véhicule < 3,5 tonnes.	0,00	0,00	
Vente de compost, au départ de Varilhes	10,00	11,00	€HT/t
Compost : à la tonne livrée	18,00	20,00	€HT/t
Vente de produit de paillages (déchets bois), au départ de Varilhes	13,20	14,30	€HT/t
Forfait de mise à disposition de benne mono-déchet (hors déchets verts). Sur 1 semaine, avec enlèvement. Traitement en sus, facturé à la tonne.	150,00	163,00	€HT/u
Forfait de mise à disposition de benne : déchets en mélange (hors déchets verts). Sur 1 semaine, avec enlèvement. Traitement en sus, facturé à la tonne.	300,00	325,00	€HT/u
Intervention d'un camion polybenne (sans remorque) (selon disponibilité)		107,00	€HT/u
PENALITE NON-CONFORMITE PRODUITS : Forfait non-conformité benne		222,00	€HT/u
PENALITE NON-CONFORMITE PRODUITS : Forfait tri de benne		222,00	€HT/u
Gestion des dépôts (ou décharges) sauvages			
Forfait de frais généraux de mise en place et d'organisation d'une intervention sur dépôt sauvage (ou irrégulier) de déchets. Par opération	150,00	163,00	€/u
Forfait d'intervention sur site d'agent de tri/manutention de déchets (déplacement compris)	140,00	152,00	€/u
Intervention d'un camion polybenne (sans remorque) (selon disponibilité)	98,50	107,00	€/h
Intervention d'une BOM (selon disponibilité)	98,50	107,00	€/h
Kilométrage parcouru	0,67	0,72	€/km
Prévention des déchets			
Forfait d'animation : ambassadeur de tri et agent de tri/manutention de déchets (7 heures, déplacement compris)	140,00	140,00	€/u
Intervention tri/prévention des déchets (pour les organismes privés ; 15 personnes maxi)	45,00	45,00	€/h
Accompagnement au compostage des structures privées de plus de 20 salariés ou ayant une activité génératrice de biodéchets. Forfait d'accompagnement (de 2 jours) comprenant : - le matériel de compostage et supports de signalétique - le recrutement, la formation des référents et une hotline d'un an (le suivi étant à la charge de la structure équipée).	250,00	250,00	€/j

REDEVANCE SPECIALE : services de collecte			
Applicable aux bénéficiaires de la collecte de DECHETS ASSIMILÉS (entreprises, associations, organismes publics, etc.)	2021	2022	Unité (u)
Collecte en bacs : déchets ultimes, triés, TGAP 2022 incluse	1,000	1,100	€/litre (l) hebdo
Collecte en bacs : emballages (cartonnettes, films propres, bidons ...)	0,000	0,000	€/l hebdo
Collecte en bacs : gros cartons (maxi 4 000 litres hebdo.)	0,000	0,000	€/l hebdo
Collecte en bacs : papiers	0,000	0,000	€/l hebdo
Collecte en bacs : emballages en verre	0,000	0,000	€/l hebdo
Collecte et traitement en benne de déchets ultimes (tout-venant), triés, TGAP 2022 incluse (+10 €/t). Conventions pluriannuelles. <i>Prix maintenu en phase transitoire pour les entreprises déjà conventionnées de plus de 5 000 litres.</i>	250,00	270,00	€/t
Collecte et traitement en benne de cartons bruns/papiers <i>Service supprimé en 2020 - prix maintenu en phase transitoire</i>	98,20	0,00	€/t
Collecte et traitement en benne de films plastique propres <i>Service supprimé en 2020 - prix maintenu en phase transitoire</i>	98,20	0,00	€/t
PENALITE NON-CONFORMITE PRODUITS : Forfait non-conformité benne	205,00	222,00	€/u
PENALITE NON-CONFORMITE PRODUITS : Forfait tri de benne	205,00	222,00	€/u
PENALITE pour poids benne non conforme : inférieur au 1 ^{er} seuil (remplissage)	86,10	93,00	€/enlèvement
PENALITE pour poids benne non conforme : inférieur au 2 ^e seuil (remplissage)	51,80	56,00	€/enlèvement

TARIFS EN DECHETERIES POUR LES PROFESSIONNELS			
DECHETERIES AVEC PONT-BASCULE	2021	2022	Unité
Ces tarifs sont applicables : - aux professionnels sous régime de la redevance spéciale (c-à-d. dont les déchets "assimilés" sont collectés par le SPECTOM) (hors champ de la TVA) - et aux professionnels hors redevance spéciale (<u>soumis à la TVA pour ces dépôts</u>)			
Déchets ultimes, TGAP 2022 incluse (+10 €/t)	228,00	247,00	€ ou € HT/t
Traitement cartons bruns /papiers	0,00	0,00	€ ou € HT/t
Films plastique propres	0,00	0,00	€ ou € HT/t
Emballages recyclables à retrier	71,80	77,60	€ ou € HT/t
Verres blancs, bouteilles	0,00	0,00	€ ou € HT/t
Verre technique	78,00	84,50	€ ou € HT/t
Huisseries (fenêtres vitrées en PVC, aluminium ou bois)		200,00	€ ou € HT/t
Déchets verts sur plateforme	52,40	56,60	€ ou € HT/t
Ferrailles et métaux	0,00	0,00	€ ou € HT/t
Bois palette (blanc de blanc) (catégorie A)	30,90	33,40	€ ou € HT/t
Bois non souillé (catégorie B)	61,80	66,80	€ ou € HT/t
Bois souillé ou souches (t)	97,10	105,00	€ ou € HT/t
Déchets électroniques assimilés ménagers	235,00	254,00	€ ou € HT/t
Pneus VL	264,00	285,50	€ ou € HT/t
Toxiques : refusés - prix maintenu en phase transitoire	1 000,00	1 080,00	€ ou € HT/t
Huiles végétales et alimentaires	0,00	0,00	€ ou € HT/t
Gravats non inertes du type briques/plâtrées/plâtres	132,00	143,00	€ ou € HT/t
Gravats inertes triés du type briques, tuiles ou du type bétons	13,20	14,30	€ ou € HT/t
Les entreprises et associations apportant des déchets "pour le compte" de communes, d'autres organismes publics ou de particuliers sont facturées. Les "attestations" des communes sont inopérantes.			

DECHETERIES SANS PONT-BASCULE FORFAIT PAR PASSAGE	(rappel) 2021			2022			Unité (u)
	VL Utilitaire	Fourgon	3,5 t	VL Utilitaire	Fourgon	3,5 t	
Ces tarifs sont applicables : - aux professionnels sous régime de la redevance spéciale (c-à-d. dont les déchets "assimilés" sont collectés par le SMICTOM) (hors champ de la TVA) - et aux professionnels hors redevance spéciale (soumis à la TVA pour ces dépôts)							
Déchets ultimes, TGAP 2022 incluse* (+10 €/t)	25,00	144,00	230,00	27,00	155,50	248,40	€HT/u
Traitement cartons bruns /papiers							
Films plastique propres							
Emballages recyclables à retenir	8,60	30,90	75,70	9,30	33,40	81,75	€HT/u
Verres blancs, bouteilles							
Verre technique	12,60	53,90	126,90	13,61	58,20	137,05	€HT/u
Huisseries (fenêtres vitrées en PVC, aluminium ou bois)				22,50	130,00	207,00	€HT/u
Déchets verts sur plateforme	5,75	18,40	45,90	6,21	19,87	49,57	€HT/u
Ferrailles et métaux							
Bois palette (blanc de blanc) (catégorie A)	4,10	13,75	30,90	4,43	14,85	33,37	€HT/u
Bois non souillé (catégorie B)	6,85	24,15	57,30	7,40	26,10	61,90	€HT/u
Bois souillé ou souches (t)	9,75	35,55	82,60	10,53	38,40	89,21	€HT/u
Déchets électroniques assimilés ménagers							
Pneus	9,20 par unité			9,95 par unité			€HT/u
Toxiques : refusés en 2020 - prix maintenu en phase transitoire	5,15	29,85	89,55				€HT/u
Huile végétales et alimentaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	€HT/l
Gravats non inertes du type briques plâtrées/plâtres	28,70	92,15	287,00	31,00	100,00	310,00	€HT/u
Gravats inertes triés du type briques, tuiles ou du type bétons	2,87	6,90	22,80	3,10	7,46	24,65	€HT/u

II. TERRITOIRES « TRAITEMENT » (SEUL)

Contribution des EPCI adhérents "traitement" : tarifs de traitement de déchets ménagers et assimilés (v. aussi délibération du 29 mars 2022 relative à la contribution TGAP des EPCI membres)	2021	2022	Unité (u)
Cotisation traitement par habitant	12,625	12,75	€/hab.
Déchets ultimes : ordures ménagères résiduelles (OMR) issues des collectes	99,00	100,00	€/t
Déchets ultimes : tout-venant trié issu des déchèteries	99,00	100,00	€/t
Collecte sélective (traitement + transport de sacs ou vrac)	443,40	447,90	€/t
Transport, traitement carton brun	99,90	100,90	€/t
Carton : tri et expédition pour tiers	99,90	100,90	€/t
Transport, traitement de papier (benne déchèterie)	83,33	84,20	€/t
Verre technique	78,80	79,60	€/t
Déchets verts sur plateformes	53,15	53,70	€/t
Bois catégorie A (blanc de blanc, palettes)	31,60	32,00	€/t
Bois catégorie B (bois non souillés, mélanges)	62,90	63,60	€/t
Traitement de déchets bois (souillés et souches)	98,70	99,70	€/t
Déchets électroniques du périmètre de l'éco-organisme	0,00	0,00	€HT/t
Déchets électroniques hors périmètre de l'éco-organisme	237,40	239,80	€HT/t
Pneus du périmètre de l'éco-organisme	0,00	0,00	€/t

Service de réception en préfecture
009-240900399-20220329-D-CS-220329-5A-DE
Date de télétransmission : 01/04/2022
Date de réception préfecture : 01/04/2022

Pneus hors périmètre de l'éco-organisme	266,70	269,40	€/t
Traitement des toxiques	1 050,40	1 061,00	€/t
DASRI	0,00	0,00	€/u
Huile alimentaire	218,20	220,40	€/t
Gravats en mélange	20,20	21,85	€/t
Gravats inertes triés du type briques, tuiles ou du type bétons	13,33	14,40	€/t

Tarifs de prestations	2021	2022	Unité (u)
Gestion des « relais verts » (PAV verre et papier)	1,167	1,179	€/hab./an
Collecte des bornes verre (relais verts)	52,00	52,00	€/t
Transport du verre jusqu'aux verreries	17,47	17,65	€/t
Transport du papier jusqu'aux repreneurs	8,74	8,80	€/t
Collecte des bornes de papiers (relais verts)	93,30	94,20	€/t
Mise en balle et transport de papier issus des PAV	42,00	42,00	€/t
Huisseries (fenêtres vitrées en PVC, aluminium ou bois) : collecte en déchèterie sur rack fournis, transport et traitement		200,00	€/t
Forfait annuel de collecte par habitant	61,25	61,67	€/hab.
Forfait annuel de traitement par habitant	61,25	61,67	€/hab.
Journée d'animation ambassadeur de tri et agent de tri/manutention de déchets (7 heures, déplacement compris)	126,25	127,50	€/j
Forfait de formation au tri	43,53	44,00	€/h
PENALITE NON-CONFORMITE PRODUITS : Forfait non-conformité benne	207,05	209,15	€/u
PENALITE NON-CONFORMITE PRODUITS : Forfait tri de benne	207,05	209,15	€/u
PENALITE pour poids benne non conforme : inférieur au 1 ^{er} seuil (remplissage)	88,10	89,00	€/enlèvement
PENALITE pour poids benne non conforme : inférieur au 2 ^e seuil (remplissage)	52,30	52,90	€/enlèvement
Forfait test de lixiviation obligatoire pour entrée ISDND	566,60	572,30	€/u

Coûts de reprises ou ristournes (facturés ou ristournés selon les cours des matériaux) Pour l'ensemble des adhérents « traitement »	2021	2022	Unité
Carton	Selon tarifs constatés des repreneurs (+ ou - 10 €/t de frais de gestion)	Selon tarifs constatés des repreneurs (+ ou - 10 €/t de frais de gestion)	par tonne
Papier			
Ferraille			
Batterie			
Film plastique			
Eco-organisme DEEE	-20,00	-20,00	

LE COMITÉ SYNDICAL,

Considérant les orientations définies dans le cadre du débat d'orientation budgétaire du 16 mars 2022,

Sur la proposition de la Présidente,

DÉLIBÈRE :

Art. unique – Adopte l'ensemble des tarifs et redevances 2022 détaillés *ci-dessus*.

La Présidente est chargée de la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité, avec 2 abstentions.

Fait à Varilhes, le 29 mars 2022

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
FLORENCE ROUCH

Affiché le : 31/03/2022

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
009-240900399-20220329-D-CS-220329-5A-DE
Date de télétransmission : 01/04/2022
Date de réception préfecture : 01/04/2022

